

AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes inscrit
Près la Cour d'Appel de Nancy
12, Rue Emile Durkheim
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
Tel: 03 29 56 19 89
Fax: 03 29 55 06 20

SARL 3D PROD

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 Euros
Siège social : Allée Jean Monnet - ZI des Hagis
88100 RAON-L'ETAPE

R.C.S. EPINAL 480 262 658

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 3D PROD EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes inscrit
Près la Cour d'Appel de Nancy
12, Rue Emile Durkheim
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
Tel: 03 29 56 19 89
Fax: 03 29 55 06 20

SARL 3D PROD

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 Euros

Siège social : Allée Jean Monnet - ZI des Hagis

88100 RAON-L'ETAPE

R.C.S. EPINAL 480 262 658

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 3D PROD EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames et Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 02 Juillet 2009, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Mes contrôles ont portés sur les comptes annuels arrêtés au 30/06/2008 ainsi que sur une situation intermédiaire au 31/03/2009. Dans la perspective de la transformation envisagée, j'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

L'Assemblée générale ordinaire du 4 Décembre 2008 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice (49 214.14 €) de la manière suivante :

- dotation en totalité au compte « autres réserves ».

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée sur cet exercice.

La transformation de votre société sera proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juillet 2009.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

Fait à Saint-Dié, le 10 Juillet 2009

SAS AGS EXPERTS COMPTABLES
Commissaire à la transformation

Représentée par
Daniel GRANDEMANGE

